

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16  
Affichage le : 26/10/16  
Transmission préfecture le : 26/10/16  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20161014-lmc194866-DE-1-1  
Du : 26/10/16  
Délibération exécutoire le : 26/10/16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 14 octobre 2016

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION  
MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DES RESSOURCES DU  
DÉPARTEMENT À L'EPI YVELINES/HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE  
DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1421-7, L.3211-1, L.3213-1, L.5111-1 et suivants, et L.5421-1 et suivants,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L.522-7 et L.522-8,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2112-1, L. 2121-1 et L. 2221-1,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 5 février 2016 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 16.7 relative à la création de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et à l'approbation de ses statuts,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines n° 2016-CD-1-5241 du 5 février 2016, relative à la création de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et à l'approbation de ses statuts,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 15 avril 2016 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 16.26 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines n° 2016-CD-1-5275 du 15 avril 2016, relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu l'avis du Comité technique du Département des Yvelines, en date du 15 avril 2016, relatif à la création du service archéologique interdépartemental,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

Considérant qu'un service archéologique commun aux deux départements Yvelines/Hauts-de-Seine a été créé le 1er mai 2016, pour exercer la compétence d'archéologie préventive sur les deux territoires départementaux, que ce service est situé au 2, rue de Lunca à Montigny-le-Bretonneux, dans le bâtiment des Archives départementales des Yvelines,

Considérant que la mise en commun des ressources des deux départements, pour assurer la continuité de la mission, est nécessaire au service archéologique interdépartemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Est approuvé le principe de mise à disposition à titre gratuit des ressources du service archéologique des Yvelines à l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine.

ARTICLE 2 : Est approuvée la convention, jointe en annexe, à conclure entre le Département des Yvelines et l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, fixant les modalités de mise à disposition de l'ensemble des ressources du service archéologique des Yvelines.

ARTICLE 3 : M. le Président du Conseil départemental est autorisé à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention visée à l'article 2.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

### **MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DES RESSOURCES DU DÉPARTEMENT À L'EPI YVELINES/HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.